



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

ECE/EX/2007/L.6
26 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS, FRANÇAIS
ET RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ EXÉCUTIF

Treizième réunion
Genève, 7 mars 2007

**DECISION SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU COMITÉ DES TRANSPORTS
INTÉRIEURS**

Modifications au programme de travail pour la période 2006-2010

Note du secrétariat*

1. Le Comité des transports intérieurs (CTI) révisé son programme de travail tous les deux ans pour la période des quatre années suivantes. Lors de sa 68^{ème} session en février 2006, le CTI a adopté son programme de travail pour la période 2006-2010. Le Programme de travail du CTI pour 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1) porte déjà sur les priorités identifiées dans le Programme de travail sur la réforme de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).
2. Lors de sa 69^{ème} session (Genève, 6-8 février 2007), il n'était pas prévu que le CTI s'occupe de ce programme de travail. Néanmoins, afin de mieux prendre en compte les nouvelles priorités identifiées dans le Plan de travail sur la réforme de la CEE-ONU, le CTI a approuvé de nouveaux éléments ou des amendements à son programme de travail pour la période 2006-2010, inclus dans l'annexe du présent document.
3. Le Comité exécutif est invité à approuver ces modifications.

* Le document est soumis moins de 12 semaines avant la réunion à laquelle il se rapporte, en raison de la courte période de temps entre la soixante-neuvième session du Comité des transports intérieurs et les réunions du Comité exécutif (6-8 février et 7 mars 2007).

ANNEXE

PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS POUR LA PÉRIODE 2006-2010

Activités nouvelles ou modifiées pour refléter les nouvelles priorités du Programme de travail*

Les Activités suivantes nouvelles ou modifiées relatives aux priorités du Programme de travail se réfèrent au Programme de travail du CTI pour la période 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1)

Transport et Environnement

Activité 02.8: Transports, Santé et Environnement

Sous Travail à faire, ajouter :

« c) **Contribuer à la recherche de fonds extra-budgétaires pour le fonctionnement du PPE-TSE. Priorité: 1** »

Activité 02.2.1: Transport routier, Activité b)

Modifier comme suit :

« Résultats escomptés d'ici à 2006-2007: Élaboration et adoption éventuelle de nouveaux amendements à l'annexe II de l'AGR relatifs à la sécurité, à **la protection de l'environnement** et à la sûreté. Priorité: 1 »

Activité 02.4 : Élaboration et harmonisation des règlements concernant les véhicules, 02.4.1

Modifier comme suit :

« Exposé succinct: Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) élaborera des règlements et..., notamment en ce qui concerne les activités pertinentes destinées à améliorer la sécurité de la circulation, à économiser l'énergie et à **mieux** protéger l'environnement. »

Renforcer la mise en œuvre des instruments juridiques relatifs au transport

Activité 02.2, Activité 02.2.2

Sous Travail à faire c), ajouter :

* Les amendements proposés aux Activités actuelles sont reproduits en gras. Le texte à supprimer est entre crochets.

« **Résultats escomptés d'ici à 2008-2009** : Émission d'un rapport relatif aux opérations de contrôle menées par les Parties contractantes concernant les périodes de conduite et les temps de repos des conducteurs routiers professionnels, afin d'assurer le respect des dispositions de l'AETR. **Priorité 1** »

Activité 02.3 : Sécurité de la circulation routière, Activité a)

Sous Travail à faire, ajouter :

« **Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2008-2009** : Émission d'un rapport relatif à la mise en œuvre chez les Parties contractantes de certains aspects des Conventions de Vienne sur la circulation routière et sur la signalisation routière, et des Accords européens les complétant. **Priorité 1** »

Activité 02.9 : Transport intermodal et logistique, Activité b)

Modifier le troisième alinéa comme suit :

« **De contrôler**, d'appliquer, et si possible d'améliorer, les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; »

Renforcer la Convention TIR

Activité 02.10 : Problèmes douaniers intéressant les transports, Activités a) et d)

Sous Activité a), ajouter:

« **Résultats escomptés en 2007** : Amendements aux dispositions juridiques de la Convention TIR et aux procédures contenues dans l'Accord entre la CEE-ONU et l'IRU concernant le transfert et la collecte des montants requis pour couvrir le fonctionnement de la Commission de contrôle TIR et du secrétariat TIR ; »

Sous Activité d), ajouter:

« **Résultats escomptés en 2007** : Une description de projet finale sur l'informatisation de la procédure TIR, comprenant les éléments suivants : un système d'échange d'information entre les services douaniers et un système de gestion des données relatives à la garantie TIR (eTIR) ; un système de lancement électronique de la déclaration concernant le transport TIR ; un échange de données concernant les données relatives à la garantie. »
